

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

---

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD351

présenté par

M. Giraud, M. Falorni et M. Krabal

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

" et au développement du transport ferroviaire ".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement quasi-rédactionnel vise à compléter la première phrase de l'alinéa 7 dans les principes généraux pour ne pas limiter le concours du système de transport ferroviaire national au seul service public.

En effet, dans la rédaction actuelle du projet de loi initial, le système de transport ferroviaire national ne concourt pas au développement de l'ensemble du transport ferroviaire et oublie par exemple le fret ferroviaire.

Cet amendement propose simplement de réparer cet oubli.